CONDITIONS GÉNÉRALES
FITNESS AQUATIQUE 2019-2020

1. FONCTIONNEMENT

Les cours se déroulent sur un rythme hebdomadaire soit à l'année, soit sur un nombre de semaines données.

Ils sont organisés sur les périodes d'activité scolaire, en dehors des jours fériés (et jour chômé par l'Éducation Nationale).

Par ailleurs, des cours supplémentaires sont également programmés durant les vacances scolaires, leur accès étant conditionné à une inscription spécifique.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises à l'accueil de l'Hippocampe. Seuls les dossiers d'inscription complets accompagnés de leurs règlements seront acceptés.

L'inscription à une activité est nominative. Il n'est pas permis de céder ou transférer une inscription à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

Les inscriptions aux cours d'aquagym et d'aquabike peuvent être faites :

- À l'année (30 séances),
- Sur 10 séances,
- Sur 5 séances (vacances et hors saison régulière),
- À la séance en fonction des places disponibles.

3. TARIF RÉSIDENTS SEMVA / EXTÉRIEUR

Le Syndicat d'Études des Monts et Vallées d'Ardèche (SEMVA) fait bénéficier ses résidents de tarifs préférentiels sur les entrées et les activités de l'Hippocampe.

Pour pouvoir avoir accès à ces tarifs, les personnes habitant les territoires des communautés de communes du «Bassin d'Aubenas » et de « Berg et Coiron » doivent être en possession de la CARTE SEMVA, établie à l'accueil sur présentation d'un justificatif de domicile récent, d'une pièce et d'une photo d'identité.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des cours se fait lors de l'inscription.

Outre les moyens de paiement habituels, les coupons sport et les chèques vacances sont acceptés.

Lors d'une réinscription à l'année (30 séances), son règlement peut être versé en deux fois : un acompte de 80 € au mois de juin + le solde à payer avant le début des cours.

Les paiements en plusieurs fois ne sont pas autorisés.

5. ÉTAT DE SANTÉ

Avant toute inscription, il est recommandé de consulter un médecin afin de vérifier son aptitude (ou celle de son enfant) à la pratique de l'activité physique concernée.

Les personnes souffrant d'une pathologie ou d'un handicap physique pouvant occasionner une gêne dans la pratique de l'activité, devront en informer l'Hippocampe avant leur inscription.

6. HYGIÈNE

Toute personne inscrite aux cours s'engage à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène de l'Hippocampe et notamment :

- Le déchaussage avant l'accès aux vestiaires,
- La prise d'une douche savonnée avant la baignade,
- L'utilisation des sanitaires avant la baignade,
- L'utilisation d'un bonnet de bain ou d'un « élastique » pour les porteurs de cheveux longs.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'accès à l'Hippocampe est conditionné au strict respect du règlement intérieur. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage. L'usager s'engage par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel.

En application du règlement intérieur, des mesures d'exclusion peuvent être prises. Aucun remboursement ne sera du à ce titre.

8. REPORT DE COURS

Les demandes de report de cours peuvent être prises en considération selon les modalités suivantes :

- Information de l'absence **au moins 48 heures** avant le cours, à l'accueil (pendant les horaires publics) ou bien par mail (contact@lhippocampe-aqua.fr),
- **2 reports maximum autorisés par période de 3 mois**,
- Les reports nécessitent d'accepter de changer éventuellement de jour et d'horaire,
- La gestion des reports s'effectue dans la limite des places disponibles.

9. RÉSILIATION / ANNULATION

> Du fait de l'Hippocampe

L'Hippocampe se réserve le droit de modifier ou de supprimer un cours du fait :

- soit d'un nombre insuffisant d'inscrits,
- soit d'un imprévu lié au fonctionnement de l'équipement.

Afin de palier à ce type de situations, l'Hippocampe planifie ses activités à l'année sur une période d'une durée supérieure aux besoins (1 saison se déroule sur 33 semaines pour 30 cours payés). En conséquence, il n'y aura pas de report des cours annulés pour les inscriptions prise à l'année.

Seuls les inscrits aux autres formules tarifaires se verront proposés un report.

> Du fait de l'usager

Toute annulation de cours doit être signalée au plus tôt par mail adressé à contact@lhippocampe-aqua.fr .

Seule la résiliation d'une inscription à l'année résultant d'un empêchement définitif médicalement constaté, d'une durée minimale de trois mois, est susceptible de donner lieu au remboursement du coût de l'inscription. À compter de la date de réception de la demande écrite de remboursement, celui-ci sera calculé au prorata du nombre de trimestre(s) non effectué(s), tout trimestre entamé étant considéré comme dû et non remboursable.

Dans les autres cas, l'Hippocampe ne procédera à aucun remboursement des sommes versées ou des séances non consommées.

Seules les personnes inscrites pour « 10 séances », absentes pour raison médicale dûment constatée durant une période supérieure à 5 cours, peuvent présenter une demande de report des cours non effectués. Ce report se fera en fonction des places disponibles sans qu'aucun remboursement ne puisse être fait.

10. ASSURANCE

Les activités développées par l'Hippocampe sont assurées au titre de la responsabilité civile et des dommages causés au tiers.

En complément, les usagers peuvent contracter, s'ils le souhaitent, une assurance individuelle « accident ».

11. PRISES DE VUE

L'hippocampe peut être amené à réaliser des prises de vues durant le déroulement de ses activités. Ces photographies ou vidéos sont susceptibles de pouvoir être utilisées à des fins de communication et de mise en valeur de l'établissement. Les personnes ne désirant pas voir leur image diffusée sont priées de bien vouloir le signaler par écrit lors de l'inscription.